



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 7 avril 2022

Le sept avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 15

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Richard LOPEZ, Mr Sébastien BESSON, Mme Émilie BOUTSIU

Absents excusés : Mr Pascal BOUTON (pouvoir donné à Mr Christian MAILLARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mr Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU)

Absentes : Mme Hélène QUÉMERÉ et Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

2022-04-07-011 – RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE PUBLIQUE

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 12 juillet 2018, le conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la construction d'une nouvelle école publique. Le coût global de ce projet s'élève à environ 2 143 000 € TTC. Le montant total des subventions accordées s'élève à 707 187 €.

Afin de financer le coût des travaux non subventionnés, il est proposé de recourir à un emprunt d'un montant d'un million d'euros et de limiter l'autofinancement de ce projet par la commune à 435 813 €.

Le crédit mutuel et la caisse d'épargne ont été sollicités pour fournir une offre de prêt.

La proposition de la caisse d'épargne est la suivante :

- Prêt relais limité à 300 000 € sur une durée de 2 ans avec un taux fixe de 0,75% et prêt de 700 000 € sur une durée de 12 ans avec un taux fixe de 1,70%

Les propositions du crédit mutuel sont les suivantes :

- Prêt de 1 000 000 € sur une durée de 15 ans avec un taux fixe de 0,85%. Le coût des intérêts versés par la commune pour cet emprunt s'élève à 66 165,20 €.
- Prêt de 1 000 000 € sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,95%. Le coût des intérêts versés par la commune pour cet emprunt s'élève à 99 189,60 €.
- Prêt de 1 000 000 € sur une durée de 25 ans avec un taux fixe de 1,10%. Le coût de cet emprunt pour la commune est estimé à 145 160 €.



Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de valider la souscription d'un prêt d'un million d'euros sur une durée de 15 ans avec un taux fixe de 0,85% auprès du crédit mutuel, afin de financer le projet de construction de la nouvelle école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité de valider la souscription d'un prêt d'un million d'euros sur une durée de 15 ans avec un taux fixe de 0,85% auprès du crédit mutuel, afin de financer le projet de construction de la nouvelle école.
- DÉCIDE d'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires à la souscription de cet emprunt.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives à la souscription de cet emprunt.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTEAU

